



29 décembre 2008

COMMUNIQUÉ

Publication du rapport annuel 2007-2008 du CCSF

Emmanuel Constans, président du Comité du secteur financier (CCSF), a rendu public le rapport annuel 2007-2008 du CCSF qui porte sur l'année 2007 et le premier semestre 2008.

Ce rapport témoigne de l'activité soutenue du CCSF en ce qui concerne l'amélioration des relations entre les professionnels du secteur financier (banques et assurances) et leurs clients.

Parmi les principaux résultats enregistrés par le CCSF, on peut citer l'accord intervenu en mai 2008 pour que toutes les banques créent d'ici la fin 2009 un service d'aide à la mobilité afin de permettre concrètement aux clients qui le souhaitent de changer de banque plus facilement en toute sécurité. Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire, le CCSF a piloté la première évaluation de la procédure, mise en place en 2002, du solde bancaire insaisissable.

Pour mieux informer et protéger les épargnants qui font des placements financiers, le CCSF a fait un point détaillé sur la mise en place en France des nouvelles règles européennes résultant notamment de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF). Le Comité a également adopté une recommandation destinée à réguler la publicité des produits financiers. Il en suivra l'application avec vigilance.

Dans le domaine des assurances, le CCSF est notamment parvenu à un accord pour renforcer la protection des assurés victimes de dégâts des eaux en cas de sinistres à répétition. Le Comité a également engagé une concertation élargie sur le fonctionnement de certaines garanties des assurances complémentaires santé de groupe.

Enfin, en matière de crédit, le Comité, qui vient de remettre au ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi un rapport sur le crédit renouvelable (rapport Athling) poursuivra en 2009 ses travaux dans le domaine du crédit à la consommation et des rachats de crédits.